BILAN 2025 de l’étude du contenu des bacs roulants

Vaudreuil — Dorion

Vaudreuil — Dorion

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Mise en contexte

Ce bilan porte sur les résultats du projet d'inspection des bacs roulants mené par les agents de sensibilisation en environnement à l'été 2025. Il présente un portrait des erreurs de tri les plus fréquentes repérées dans les bacs roulants du secteur résidentiel de Vaudreuil-Dorion.

Ce projet de sensibilisation citoyenne aux bonnes pratiques de tri des matières résiduelles consiste à la vérification systématique du contenu des bacs roulants déployés sur le territoire pour repérer d'éventuelles erreurs de tri.
Cette année, l'inspection des bacs de matières recyclables a été réalisée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, tandis que l'inspection des bacs de déchets et des matières organiques a été faite par les agents de sensibilisation en environnement de la Ville.
Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données, mise à jour chaque année. Une évaluation temporelle et spatiale de l'occurrence de non-conformités est suivie et utilisée comme référence pour cibler d'autres activités de sensibilisation et d'information en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Vaudreuil — Dorion

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Objectifs

1. Promouvoir une amélioration du tri réalisé par les secteurs résidentiels et ICI desservis en bacs roulants

2. Recueillir des données en lien avec la qualité du tri des matières résiduelles associées à chaque secteur du territoire et s'en servir pour cibler d'autres activités de sensibilisation

3. Garder un suivi temporel de la qualité du tri

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Méthodologie

1. Création d'une base de données de départ contenant la liste des adresses desservies en bacs roulants pour au moins une des collectes municipales

2. Planification des journées d'inspection des bacs par les agents de sensibilisation. Les sorties sont réalisées les matinées des jours de collecte, avant le passage des camions

3. Inspection visuelle de la surface du contenu des bacs roulants (aucune manipulation des matières résiduelles n'est réalisée)

4. Pose d'un autocollant sur le couvercle des bacs en cas de non-conformité. L'autocollant indique l'erreur de tri repérée

Vaudreuil — Dorion

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Adresses inspectées

À l'été 2025, les agents de sensibilisation ont réalisé des sorties d'inspection sur une période de trois mois (entre mai et août).

Au total, 3 530 bacs ont été inspectés. Le tableau présente la proportion d'adresses inspectées par type de bac.

Secteur	Bacs de déchets	Bacs de matières organiques	Bacs de matières recyclables
Nombre de bacs inspectés	546	698	2 286
Proportion d'adresses inspectées *	4,36 %	5,57 %	18,25 %

* Sur le total d'adresses desservies en bacs roulants, soit 12 525.

Résultats

Bacs de déchets

Parmi les bacs de déchets inspectés, 11,9 % étaient conformes, tandis que 87,7 % présentaient des non-conformités. Seuls 0,4 % n'avaient pas été sortis lors des tournées d'inspection. Malgré cette situation, le taux de contamination affiche une baisse de 5,3 % par rapport à 2024.

L'erreur de tri la plus fréquente était la présence de matières recyclables (48,2 %), principalement en raison des changements introduits en 2025 par la réforme des matières acceptées dans le bac bleu.

La deuxième erreur de tri la plus fréquente était la présence de matières organiques (42,5 %) : les papiers mouillés ou gras qui devraient être compostés (17,7 %), les résidus alimentaires (16,6 %) et les résidus verts (8,2 %).

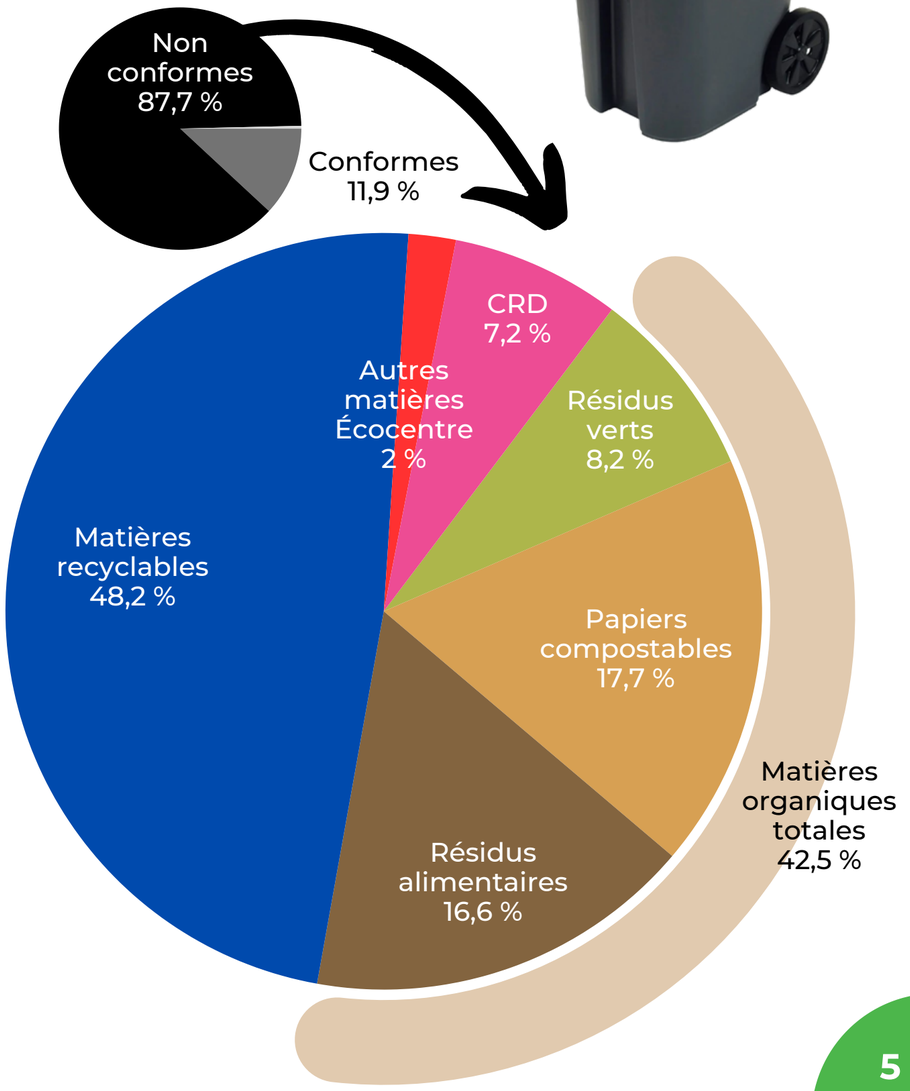

Résultats

Bacs de matières organiques

Le bac brun de 57,5 % des adresses visitées n'était pas sorti, ce qui témoigne d'une participation encore faible à la collecte des matières organiques. Parmi les bacs inspectés, 27,5 % étaient conformes et 14,9 % présentaient des erreurs.

L'erreur la plus fréquente était l'utilisation de sacs en plastique compostable et non compostable pour le dépôt des résidus (78,8 %), suivie de la présence de matières recyclables (14,4 %) et de déchets ultimes (6,7 %)*.

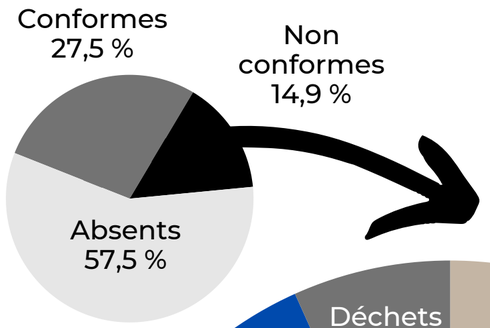

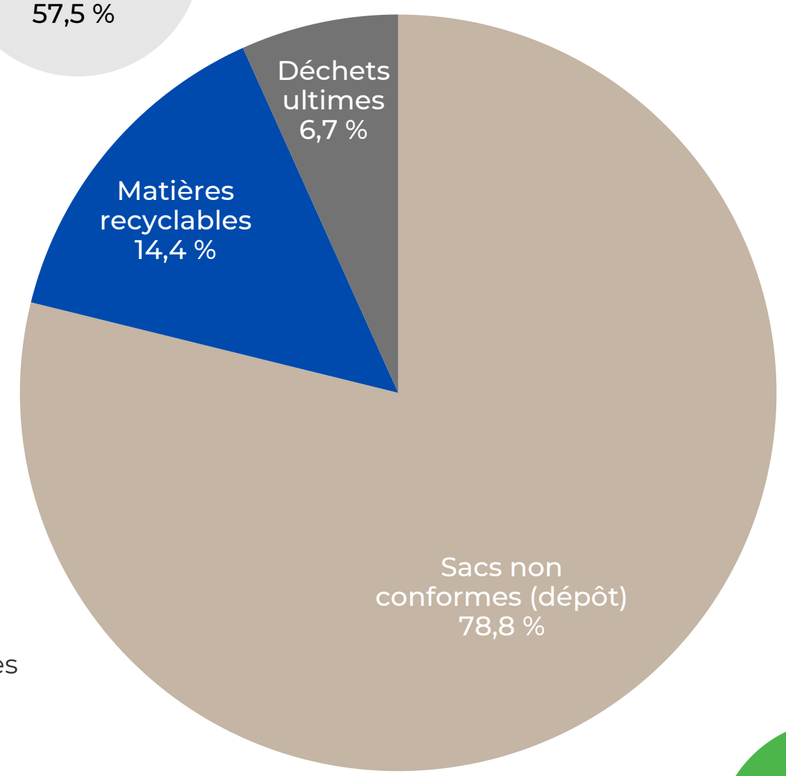

* Les matières recyclables repérées n'ont pas été précisées par les agents terrain. Il est possible que ces matières soient également des sacs en plastique utilisés pour le dépôt des matières organiques. Les déchets ultimes repérés semblaient avoir été déposés par des piétons, et non pas par les résidents des ménages.

Résultats

Bacs de matières recyclables

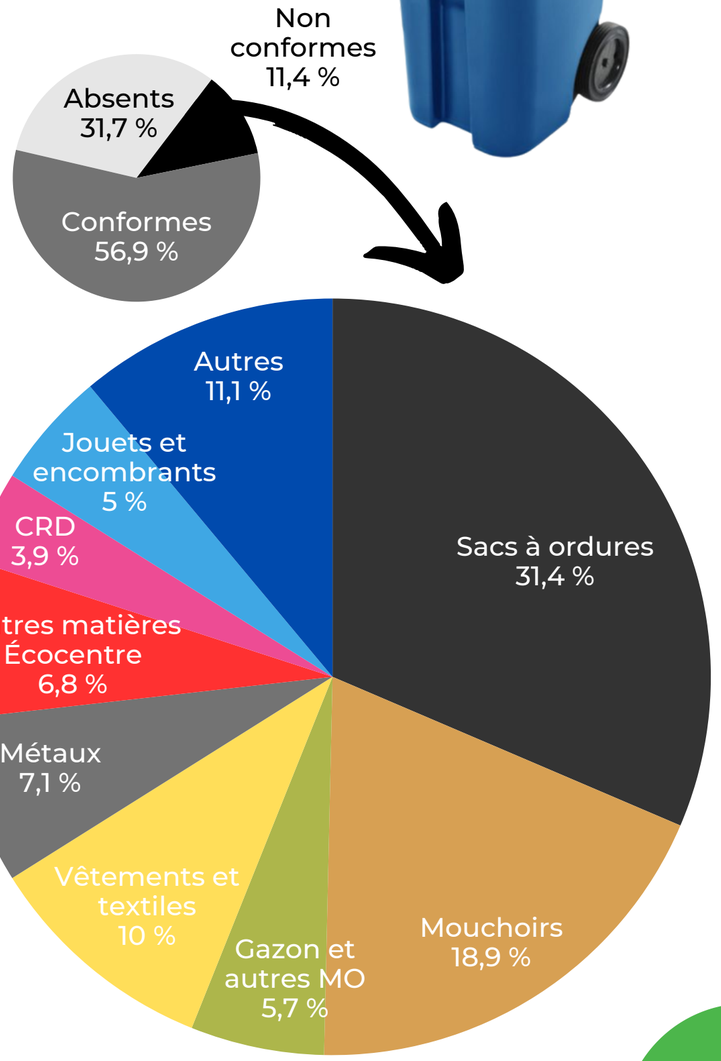

Quant aux matières recyclables, 31,7 % des adresses visitées n'avaient pas sorti leur bac. La majorité des bacs inspectés ne présentaient aucune erreur de tri (56,9 %), tandis que 11,4 % présentaient au moins une non-conformité.

L'erreur la plus fréquemment observée dans les bacs de récupération était la présence de sacs à ordures opaques (31,4 %), qui devraient plutôt être déposés dans le bac de déchets. En deuxième place, on retrouve les mouchoirs et les essuie-tout, qui, avec le gazon, représentent 24,6 % des non-conformités et doivent aller au bac brun. Enfin, la troisième erreur la plus répandue concerne les sacs d'épicerie réutilisables, retrouvés avec les vêtements et les textiles à hauteur de 10 %.

Vaudreuil — Dorion

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Déchets

Conclusions et recommandations

La majorité des bacs de déchets inspectés étaient contaminés, révélant un enjeu persistant d'information sur les matières refusées ainsi qu'une faible participation aux autres collectes. Toutefois, la baisse observée par rapport à 2024 témoigne d'une tendance favorable.

Recommandations :

- Approfondir la sensibilisation de la population quant à l'importance et à l'obligation de participer à la collecte des matières organiques
- Continuer à informer la population des changements dans les matières acceptées au bac bleu, en vigueur depuis janvier 2025

Actions en cours :

- Implantation de la collecte intelligente et de la tarification incitative
- Campagne d'information et de sensibilisation quant aux 3RV-E

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Matières organiques

Conclusions et recommandations

La majorité des bacs bruns inspectés n'étaient pas contaminés, ce qui témoigne de l'attention portée au tri par les citoyens qui participent à cette collecte. Comme les années précédentes, la principale source de non-conformité demeure l'utilisation de sacs en plastique pour le dépôt des résidus. Par ailleurs, puisque la majorité des adresses visitées n'avaient pas sorti leur bac, cela confirme un faible taux de participation à la collecte des matières organiques.

Recommandation :

- Renforcer l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique pour le dépôt des matières organiques et encourager le dépôt en vrac ou l'utilisation de sacs en papier.

Action prévue :

- Distribution de sacs en papier lors de la foire horticole.

Vaudreuil — Dorion

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Matières recyclables

Conclusions et recommandations

La majorité des bacs de matières recyclables inspectés ne présentaient pas de contamination, ce qui témoigne d'une bonne compréhension des matières acceptées. Toutefois, l'erreur la plus fréquente était la présence de sacs à ordures. Il est possible qu'il y ait un manque d'information quant au type de sac autorisé pour cette collecte (seuls les sacs en plastique transparents sont acceptés). Par ailleurs, une certaine confusion persiste concernant les papiers qui devraient être déposés au bac brun plutôt qu'au bac bleu, comme les mouchoirs et les essuie-tout. Enfin, on observe également une présence notable de textiles dans les bacs de récupération.

Recommandation :

- Renforcer la diffusion d'information concernant les matières refusées dans le bac des matières recyclables, surtout les sacs de dépôt opaques, les papiers compostables et les textiles.